

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup> NIVERLET, libraires à Saumur.

**JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.**

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.  
Un an. . . 18f. » 24f. «  
Six mois. . 10 » 15 «  
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Paris, 2 août.

En vertu d'un décret impérial, sept collèges électoraux situés dans les départements du Nord, du Loiret, de la Vendée, des Côtes-du-Nord, de l'Yonne, d'Ile-et-Vilaine et de l'Aveyron, sont convoqués pour le 4 septembre prochain, à l'effet d'élire chacun un député. — Havas.

Quatre projets de railways à établir dans Paris, sont en ce moment à l'état d'examen ou d'instruction : l'un d'eux est cependant déjà approuvé en principe et va recevoir un commencement d'exécution à titre d'essai. C'est un système à rails rentrants que l'on va expérimenter sur les quais des Tuileries et de Billy jusqu'à la barrière de Passy.

Un second projet est celui d'un chemin de fer s'embranchant vers La Villette au chemin de Ceinture, et allant aboutir aux halles centrales, en desservant la douane et l'hôtel des postes. Ce chemin serait établi au-dessus du sol, sur un ouvrage d'art, et la traction aurait lieu par la vapeur. Il va sans dire que des rues, des quartiers entiers disparaissent devant ce projet babylonien.

Un 3<sup>e</sup> projet établit des rails à niveau sur les boulevards, sur les quais, sur les grandes voies de circulation, et fait mouvoir sur ces rails des omnibus-wagons contenant 40 ou 60 personnes, trainés par des chevaux.

Le 4<sup>e</sup> projet crée un chemin de fer atmosphérique souterrain allant de la gare du chemin de fer de Strasbourg au boulevard Saint-Denis et destiné à suivre le boulevard de Strasbourg jusqu'à la place du Chatelet. — Havas.

On lit dans le *Pays*, sous la signature Cohen : « Il résulte d'un rapport récemment adressé à M. le Ministre de la guerre par l'administration locale, qu'en 1853, l'Algérie sera en mesure de verser sur les marchés de la métropole au moins 350,000 hectolitres de blé dur, qui, ainsi que le fait observer le recueil que nous citons, procureront un approvisionnement excellent aux populations des Cévennes et des départements Alps, habitués au pain de méteil, d'orge et de seigle. L'exportation de l'orge est évaluée à 100,000 hectolitres. Ainsi, dès aujourd'hui, l'Algérie peut livrer à la France près de

500,000 hectolitres de céréales, et certes, suivant les expressions de M. le Préfet d'Alger, « en présence de certaines éventualités, qu'elles proviennent de l'état politique ou de l'état des saisons, le regret unique que l'on puisse éprouver, c'est que la France n'ait pas encore en Algérie un grenier plus abondant. » — C'est donc encore une terre riche et nourricière, cette vieille Mauritanie césarienne que les anciens nommèrent le grenier de Rome ! Elle serait aussi le grenier de la France, si l'on consacrait enfin à son exploitation toutes les forces actives dont peut disposer une société comme la nôtre. — Sur 52 millions d'hectares dont se compose le sol de France, 15 millions sont occupés par les céréales, dont la production est de 12 à 13 hectolitres par hectare. — Si l'on parvenait à peupler et à cultiver les 15 millions d'hectares qui forment le Tell algérien ; si 3 millions d'hectares seulement recevaient des cultures céréales, on obtiendrait, d'après le rendement des blés d'Algérie, au moins 45 millions d'hectolitres par récolte, et sur ce nombre, tout compte fait des besoins d'une population proportionnelle à cette exploitation, 9 millions d'hectolitres pourraient annuellement être transportés en France.

Le recueil auquel nous empruntons ces détails considérables pour la consommation alimentaire de la France, signale aussi un résultat bien important pour l'industrie nationale : c'est l'acclimatation de plus en plus certaine et le progrès immense de la culture du coton en Algérie. — En 1851, 2 hectares seulement étaient ensemencés en coton ; — En 1852, on en comptait déjà 20 hectares ; — En 1853, cette culture s'étend déjà sur plus de 700 hectares.

Nous avons voulu relever ces faits décisifs et dont l'opinion publique fera naturellement l'application aux circonstances elles-mêmes, qui, à l'intérieur et à l'extérieur ont pu préoccuper les esprits. — Nous l'avons dit bien souvent, nous le répétons avec une conviction nouvelle, l'Algérie est la grande question politique, économique, sociale, agricole et industrielle de notre époque. Elle peut, elle doit doubler les forces productives et la puissance de la France. — Si nous savons y favoriser l'émigration d'une population active et laborieuse, y développer de sages institutions de crédit, y encourager par de fécondes mesures les efforts des individus, tout

en y fortifiant de plus en plus notre autorité, base nécessaire de la sécurité publique, nous n'aurons à craindre aucune de ces éventualités qui nous alarment aujourd'hui, soit qu'elles viennent de nos rapports avec les autres peuples, soit qu'elles naissent des souffrances intérieures de notre agriculture et de notre industrie ! »

## AFFAIRES DU LEVANT.

Une conversation s'est engagée de nouveau, hier, à la Chambre des lords, entre le marquis de Clanricarde et le comte de Clarendon, au sujet des affaires d'Orient. Voici, d'après le *Sun*, le résumé de cet incident parlementaire.

« LE MARQUIS DE CLANRICARDE : Je désire adresser au noble lord, secrétaire d'Etat des affaires étrangères, une question relative à l'état des provinces danubiennes. Il paraît que les troupes russes ont pris complètement possession de ces provinces et remplacé les hospodars de Moldavie et de Valachie, et, comme ces mesures ne sont qu'un préliminaire des hostilités, elles ont une extrême importance pour toute l'Europe. Je suis persuadé qu'on m'excusera de demander sur ce point des explications plus complètes, et je désirerais savoir si le noble lord a reçu quelques informations qui confirment les nouvelles auxquelles je viens de faire allusion.

« LE COMTE DE CLARENDON : Je suis bien aise que cette question ait été faite, parce qu'elle me permet de publier les informations que j'ai reçues, à ce sujet, et d'apprendre au monde que le gouvernement a pris les choses au même point de vue que le noble marquis. J'ai appris, par une dépêche de lord Stratford, que le consul général de Russie avait donné ordre au hospodar de Moldavie de cesser toute communication avec la Porte et de ne plus payer le tribut au Sultan, son souverain. Cette défense, toutefois, n'avait pas pour but de changer la Constitution des Principautés, mais le cabinet de Saint-Petersbourg a jugé qu'il était convenable, pendant que les troupes russes occuperaient les Principautés, de suspendre temporairement l'autorité de la Porte. Voici ce qui a eu lieu en Moldavie.

« Je n'ai reçu aucune nouvelle semblable de la Valachie ; mais, des rapports en date du 22 juillet, m'apprennent que, bien que le commandant

## FEUILLETON

M<sup>lle</sup> DE MARIGNAN.

(Suite et fin.)

Paul et plusieurs de ses amis s'étaient rendus sur le rivage ; Fernand d'Arona les avait suivis ainsi que le prêtre latin avec qui il s'entretenait ; c'était un jeune ecclésiastique des États Romains et qui avait beaucoup voyagé. Bientôt on vit un bateau pêcheur luttant au milieu des masses d'eau ; l'ouragan le poussait au rivage ; quand il toucha terre, plusieurs passagers qu'il portait, se jetèrent à genoux, et remercièrent Dieu de leur salut. Les pêcheurs racontèrent qu'ils avaient rencontré un canot en détresse, qu'ils avaient pris avec eux quelques personnes de cette embarcation trop chargée, mais que le canot, sans doute, avait péri. Un des passagers dit que le bâtiment qu'ils montaient était un brik français parti de Venise pour se rendre à Ancône et que la tempête avait été si violente sur le golfe Adriatique, qu'ils avaient été entraînés jusqu'à la hauteur de Corfou. Le bâtiment avait eu sa mâture rompue par un coup de vent : poussé sur des roches à fleur d'eau, il s'était ouvert en échouant. C'est alors que les passagers avaient sauté dans les deux canots et dans la mer.

Fernand et le prêtre latin virent en même temps quelques Albanais qui se réunirent à l'écart et qui causaient entr'eux avec des gestes animés ; l'ecclésiastique se prit à dire :

— Voilà le démon du brigandage qui se saisit de ces gens-là ; ils sont incorrigibles, Monsieur, ils font sans doute le projet d'aller piller le navire. — Croyez-vous ? répondit Fernand.

Et il s'avança vers les Albanais.

— Frères, leur dit-il avec chaleur, vous êtes trop braves et trop bons chrétiens pour refuser de me suivre ; qui s'embarque avec moi pour secourir les malheureux qui attendent la mort sur le bâtiment échoué ? — Frère, lui répondirent quelques jeunes gens, nous sommes aussi intrépides que toi ; mais à quoi bon aller à la pêche des morts ? Le bâtiment échoué est à nous désormais, et quand la mer le voudra, nous irons nous saisir de ses débris.

Comme les passagers assuraient que plusieurs personnes n'avaient pu être reçues dans les embarcations et étaient restées à bord du malheureux navire, Fernand proposa à Paul de le suivre ; celui-ci lui serra la main en lui disant :

— Faisons vite, partons, de peur que Léa ne nous voie.

Alors ils sautèrent dans la barque des pêcheurs amarée à la rive ; le jeune ecclésiastique voulut les accompagner, et tous trois partirent au milieu des cris de leurs amis et des hurlements de la mer.

Bientôt ils disparurent dans les ténèbres de l'horizon.

Le bateau pêcheur reparut au sommet des vagues immenses. Le vent était tombé ; la petite embarcation se

laissait aller à la lame qui la roulait comme une feuille de saule. Elle approchait, se montrant et disparaissant à tout moment : pas un cri n'était poussé du rivage ; chacun se tenait debout et immobile, les bras tendus et les regards fixés sur la vague, osant à peine respirer. Enfin, le bateau entra dans la petite baie qui lui servait d'abri ordinairement : il jeta sa corde, et on se baissa pour la saisir ; il fut amarré. Paul Théosaris sauta le premier : il était d'une grande pâleur ; il aida Fernand à transporter deux naufragés, qui respiraient encore. Le prêtre latin s'était évanoui d'épuisement ; on le porta dans la maison. Des deux passagers sauvés par M. d'Arona et Paul, l'un était un Vénitien déjà sur l'âge, et l'autre une jeune fille : Fernand la déposa sur des nattes de joncs ; Léa et plusieurs Albanais l'entourèrent. Elle n'avait point perdu connaissance, mais elle était dans un tel état de terreur, que la parole lui manquait. Ses regards erraient çà et là, comme s'ils cherchaient quelqu'un parmi tous ces visages étrangers. Fernand ne la quittait point ; à genoux auprès d'elle, il tenait une de ses mains dans les siennes, et, le front prosterné dans le sable, il disait :

— Mon Dieu ! mon Dieu ! c'est vous qui me la rendez.

Hélas ! cette jeune fille, arrivée de France à Venise, voyageait pour tromper un chagrin secret ! Elle s'était embarquée pour Ancône avec les gens de sa suite afin d'aller se fixer à Rome, cette patrie des âmes affligées.

Tout-à-coup, elle tressaillit comme si un souvenir dé-

russe n'ait pas pris des mesures pareilles, on pensait que le hospodar de Valachie recevrait, sous peu de jours, les mêmes ordres que celui de Moldavie. Ces instructions, je l'ai déjà dit, équivalent à une usurpation des pouvoirs et des droits du Sultan, qui est, sans contredit, le souverain légitime des Principautés, et c'est pourquoi les nouvelles que je viens de communiquer à Vos Seigneuries ont causé la plus grande consternation (*the utmost dismay*) au gouvernement de Sa Majesté.

» Il n'a pas, toutefois, considéré les mesures prises par la Russie, comme un acte d'usurpation sur les droits de souveraineté de la Porte, et un message qui a dû partir ce soir, a été expédié à sir Hamilton Seymour, à Saint-Petersbourg, pour lui faire connaître l'opinion du gouvernement sur la conduite de la Russie, et l'inviter à demander à l'Empereur les explications auxquelles a droit le gouvernement de Sa Majesté. — J'ajouterai que la Porte s'en est déjà émue, et il n'est pas douteux que le Sultan n'adresse, à ce sujet, une protestation vigoureuse à l'Empereur, puisqu'une dépêche, du 27, nous apprend que le hospodar de Moldavie a reçu l'ordre de quitter le siège de son gouvernement et de n'avoir aucune communication avec les autorités russes.»

Après quelques paroles prononcées par lord Lyndhurst, la Chambre a passé à d'autres sujets de délibération. — Havas.

Une dépêche télégraphique de Constantinople, en date du 25 juillet, annonce que les troupes turques marchent sur Schumla, et que l'étendard du Prophète a été déployé. — Havas.

La Gazette de Cologne donne les nouvelles suivantes de Constantinople, sous la date du 21 juillet :

« Dimanche dernier, les ambassadeurs de France, d'Angleterre, d'Autriche et de Prusse ont eu une conférence avec Reschid-Pacha à Balta-Liman. Les propositions faites semblent s'être accordées avec les dépêches qui recommandaient de faire des concessions à la Russie. Reschid-Pacha s'est rendu ensuite auprès du Sultan, dans le palais de Tschiragan. Le soir, il y a eu conseil des ministres. Le 17, il y a eu un grand conseil, et la réponse faite aux propositions a été, dit-on, négative. Voici des passages authentiques de cette réponse : « L'injustice des prétentions de la Russie a excité une telle effervescence parmi les musulmans, que pas un conseil de ministre n'oserait ajouter une concession à celles qui ont déjà été faites à cette puissance. La proclamation de l'empereur Nicolas à ses peuples cherche à exciter le fanatisme religieux. Les Turcs se laisseront plutôt hacher en morceaux que de céder, et, si la guerre éclate, Dieu disposera de leur sort; mais, il est certain que, la lutte une fois engagée, sera une lutte ardente de deux races, car, s'il est écrit que les Turcs doivent périr, ils s'enfermeront sous les ruines de leurs ennemis. »

» Dans la nuit suivante, les ambassadeurs ont eu des entrevues et des conférences, qu'ils ont continuées depuis; le 19, dans la matinée, ils ont expédié un courrier à Saint-Petersbourg. La Porte-Ottomane a, de son côté, expédié un courrier, qui

est parti avec celui des ambassadeurs. On dit que les ambassadeurs conseillent à la Porte-Ottomane d'accorder au Czar un droit de patronage, mais non de protectorat sur les Grecs. La Porte-Ottomane aurait consenti. »

On lit dans le *Morning-Chronicle* :

« Les nouvelles arrivées aujourd'hui du Continent sur cette interminable question d'Orient, sont considérées comme très-peu satisfaisantes. La duplicité du Czar devient chaque jour plus évidente et le danger de la guerre plus imminent. On observe que, non-seulement la Russie fait son possible pour retarder tout arrangement, mais qu'elle se prépare à la guerre comme si elle la voyait inévitable, et s'efforce de fomenter le mécontentement des populations chrétiennes de la Turquie, dans l'espoir de susciter un mouvement révolutionnaire à l'appui de ses prétentions contre la Porte. Ces avis ont exercé une fâcheuse influence sur les cours, et les fonds anglais ont encore baissé de 1/8 à 1/4 0/0 »

On lit dans la *Patrie*, au sujet de la déclaration du hospodar de Moldavie :

« La Sublime-Porte, qui avait fait preuve d'une grande modération, en ne déclarant pas immédiatement la guerre, comme c'était son droit, à la nouvelle de l'envahissement de ses provinces, et cela pour éviter une conflagration européenne, a reçu avec une grande indignation la nouvelle de la violence que subit son représentant, quand la diplomatie réunit ses efforts pour combiner de nouveaux projets d'arrangement.

En réponse à la déclaration du hospodar Ghika, le Divan a envoyé immédiatement aux deux hospodars de Moldavie et de Valachie l'ordre de quitter, avec toutes les autorités, leurs provinces envahies.

Nous apprenons également que les consuls de France et d'Angleterre ont reçu simultanément l'ordre d'amener leur pavillon.

Les feuilles de Londres publient aujourd'hui les paroles textuelles de lord Clarendon et de lord John Russell, concernant les affaires d'Orient. La version du *Sun*, relative au discours de lord Clarendon, est inexacte en un point. Ainsi, le noble lord n'a point dit que le gouvernement anglais avait appris avec consternation les ordres donnés à l'hospodar de la Moldavie par le gouvernement russe relativement au tribut. Le *Sun* avait également omis d'exprimer la pensée du marquis de Clauricarde sur la portée de cet acte, de telle sorte qu'on ne comprenait pas le sens de la première déclaration du ministre, disant qu'il partageait l'opinion de son honorable ami. Or, voici quelles étaient les paroles du marquis de Clauricarde :

« C'est une usurpation effective et réelle de la souveraineté du pays par le Czar, et il est impossible qu'un tel acte s'accomplisse, sans donner lieu aussitôt à une terrible guerre. »

Les nouvelles de Constantinople sont d'ailleurs sans intérêts. Il en est de même de celles de la Russie. Il n'est toujours question que de mouvements de troupes. — Havas.

## NOUVELLES EXTÉRIEURES.

PRUSSE. — Berlin 31 juillet. — Le choléra, loin de diminuer d'intensité à Riga, continue sa marche ascendante. Du 21 juin au 13 juillet, 740 personnes y ont été atteintes de ce fléau, et 307 en sont mortes. L'épidémie s'est aussi déclarée dans les environs, de manière qu'on peut s'attendre à ce que l'on prendra des mesures relativement à la navigation pour la propagation de la maladie.

(Journal de Francfort, 2 août).

DANEMARCK. — Copenhague, 29 juillet. — Depuis hier, on a annoncé 271 cas nouveaux de choléra et 139 décès. Nombre total des personnes atteintes : 5,030. — Décès ; 2,647. — Indépendamment de Copenhague, c'est dans Nykjœbing (Falster) et à Aarhus, dans le Zorland, que le choléra a fait le plus de victimes. — Havas.

## REVUE DE L'OUEST.

Ruffec. — On écrit de Ruffec :

« Mercredi 27 juillet, vers dix heures du soir, après avoir éprouvé, pendant toute la journée, une chaleur excessivement accablante, la population de notre ville, et celle des communes environnantes ont été épouvantées par un bruit sourd et terrible, qui a duré vingt minutes à peu près, annonçant l'approche d'un ouragan qui a passé sur Ruffec et qui est allé répandre la dévastation sur plusieurs communes de cet arrondissement et de celui de Civray, où il a détruit presque en entier toutes les récoltes, déraciné plusieurs arbres et occasionné de graves dégâts aux habitations qui se sont trouvées sur son passage.

» On cite particulièrement, comme ayant été le plus frappées par ce fléau, les communes de Taizé-Aizie et de Lizant, où les blés ont été littéralement hachés et enfouis dans le sol par la grande quantité de grêle qui est tombée, et qu'on nous a affirmé être d'une grosseur extraordinaire.

» Les renseignements nous manquent pour faire connaître si cet orage a dévasté d'autres contrées; mais nous devons craindre malheureusement que nos prévisions à ce sujet ne se soient trop bien réalisées. »

(Journal de la Vienne.)

La Flèche. — On lit dans l'*Echo du Loir* les détails suivants sur l'incendie allumé par la foudre, le 27 juillet, dans une auberge de cette ville :

« Mercredi soir, après une journée de chaleur accablante, les habitants de la ville de La Flèche étaient pour la plupart retenus à leur domicile par la crainte d'un orage que quelques violents coups de tonnerre faisaient présager, quand tout à coup, sur les 8 heures et demie, une voix émue et troublée par la frayeur fit entendre ce cri redoutable : *Au feu ! au feu !* Deux mille personnes peut-être se dirigèrent en courant vers le lieu qui leur était indiqué, et, arrivées dans le faubourg de la Boirie, un spectacle terrible s'offrit à leurs regards : l'auberge du Cheval-Blanc était en feu; des colonnes de flammes s'élevaient dans les airs et éclairaient tout le quartier de leur sinistre lueur; l'incendie, rapide comme la foudre qui l'avait allumé, s'était étendu instantanément sur près de trois cents pieds

chirant lui revenait, et elle jeta un cri qui rétentit jusqu'au fond du cœur de M. d'Arona.

Il n'avait pas quitté ses genoux; elle lui prit la main dans ses deux mains tremblantes, et, comme si elle eût supplié un ange, elle lui dit :

— Monsieur, vous m'avez sauvée !... Fernand, ajouta-t-elle d'une voix déchirante, où est le Commandeur?... où est mon mari ?

M. d'Arona se releva; et portant avec respect à ses lèvres la main qu'il adorait, il s'écria :

— Vous serez obéie, Malvina !

Une seconde fois il s'élança dans le bateau pêcheur, et il en coupa la corde avec son poignard. La mer commençait à se calmer; mais partir seul était une démenche. On cria, on supplia Fernand; il était déjà au large, faisant force de rames vers le rocher où avait eu lieu le naufrage.

L'embarcation reparut une demi-heure après, en même temps qu'un beau rayon de soleil qui vint consoler la terre. La joie de ceux du rivage se manifesta par des clameurs et des signaux : les Albanais agitaient leurs bonnets au bout de leurs longues piques, et ils tiraient des coups de pistolet en jouissance du retour du seigneur Fernando et pour honorer son courage. Quand la barque fut à deux portées de fusil, on put distinguer qu'elle contenait trois hommes, mais un deux seulement ramait et conduisait l'embarcation. Elle toucha au rivage. Les Albanais accoururent et enlevèrent un vieillard, qu'ils transportèrent auprès de la jeune fille : c'était le com-

mandeur de Marignan resté dans le navire échoué, et que M. d'Arona, aidé d'un matelot, était parvenu à porter sain et sauf dans son canot. Malvina se jeta dans les bras du vieillard; et comme tous deux demandaient avec larmes leur sauveur, on vit le seigneur Fernando debout sur le rivage, mais plus pâle et plus immobile qu'un marbre. Paul Théosaris s'avança vers lui; il était trop tard. Fernand avait épuisé toutes ses forces; les veines de sa poitrine se rompirent : il jeta un dernier regard sur Malvina, et, de toute sa hauteur, il tomba mort sur le sable.

Léa et Paul Théosaris adoptèrent la petite Albanaise, à qui le seigneur Fernando, leur ami, avait servi de père. Le corps de celui-ci fut embaumé à la manière des Orientaux; on le déposa dans un cercueil de chêne de Dodone, revêtu de lames de plomb. Le commandeur de Marignan le fit transporter quelques jours après, à bord d'une frégate anglaise qui vint mouiller dans les eaux de Corfou, et il s'embarqua sur ce navire avec Malvina, dont la douleur héroïque ne se révélait que par l'extrême pâleur de son visage et la douceur déchirante de sa voix. Ils abordèrent à Toulon, et ils reprirent le chemin des montagnes, suivis, à quelques jours de distance, par M. Clément, qui était venu les chercher en Provence, et qui escortait les dépouilles mortelles de Fernand d'Arona.

Un soir d'automne, une voiture s'arrêta dans l'allée des peupliers, qui servait d'avenue au château de mademoiselle de Marignan. Un jeune homme et une jeune

femme voulurent arriver à pied à l'habitation. Les deux beaux étrangers paraissaient tristes; ils ne se parlaient point et marchaient lentement en se donnant le bras. Les feuilles desséchées jonchaient la terre; la nature était mélancolique comme l'âme de ces jeunes gens. Ils demandèrent au château le commandeur de Marignan. Un valet en deuil les précéda, et ils traversèrent la grande cour, où l'herbe croissait déjà. Le valet ouvrit la porte de la chapelle et les deux étrangers entrèrent. Ils virent un vieillard agenouillé contre la balustrade de l'autel : c'était M. le Commandeur. Celui-ci se retourna et il alla au-devant de sir Charles Bedford, qui le visitait avec Sophie de Monlor, devenue sa femme.

Le vieillard les salua, leur prit la main, et les conduisit vers le côté droit de l'autel; là, il leur montra du doigt deux grandes dalles de marbre noir, sur lesquelles étaient inscrits en lettres d'or les noms de leurs amis, Fernand et Malvina.

— Vous voyez, leur dit-il, ma grande misère. Je suis resté seul, moi vieillard inutile, et je ne puis mourir... Tous les soirs, je viens prier ici, sur la tombe de mes enfants, afin qu'ils supplient le Seigneur de me rappeler auprès d'eux. Ils s'aimèrent en silence sur la terre; ces deux martyrs sont époux dans le ciel.

Malvina n'avait pu survivre : le chagrin l'avait tuée, de sa main laborieuse, quelques semaines après son retour dans les montagnes.

(*Echo des Feuilletons*). JULES DE SAINT-FÉLIX;

de bâtiments, et quatre-vingts charretées de fourrage environ, renfermées récemment dans les greniers, venaient encore ajouter à sa dévorante activité. La maison d'habitation seule n'était pas atteinte dans cette mer de feu; il s'agissait de la préserver, on se mit courageusement à l'œuvre. Sept heures d'un travail inouï suffirent à peine pour obtenir ce résultat. Le lendemain matin, à 4 heures, on était enfin maître du feu, qui ne fut pourtant complètement éteint que le soir à 8 heures, après avoir duré 24 heures et détruit ou à peu près l'énorme quantité de fourrage que nous avons indiquée, et toutes les autres provisions et le mobilier qui se trouvaient dans les bâtiments incendiés. On a cependant eu le temps de sauver un certain nombre de chevaux, dont neuf appartenaient à la remonte, et une bande de porcs qui étaient logés dans les écuries. Nous ne savons pas encore à quel chiffre s'élèvera le dommage, mais il doit être considérable. Hâtons-nous de dire que tout était assuré. »

Rennes. — On écrit de Pleurtuit :

« Lundi soir, deux buveurs de notre bourg étant fort lancés, se provoquèrent l'un l'autre à des actes de prouesse. L'un d'eux, nommé Yvon, paria porter son camarade à une distance donnée; ce dernier accepta, et s'élança sur les épaules d'Yvon avec une telle force que celui-ci eut la septième vertèbre rompue. Le malheureux s'affaissa; sa tête se pencha comme si elle eut été séparée du tronc, et jeudi soir il est mort. — Le pari était une moque (un demi-litre) de cidre. » (Auxiliaire Breton).

#### CHRONIQUE LOCALE.

Dimanche prochain, à six heures du soir, les élèves du Collège, pour terminer l'année scolaire, se rendront à l'église Notre-Dame, où il y aura un salut solennel, pendant lequel ils feront une quête pour la construction de la nouvelle chapelle dédiée à la Sainte-Vierge; et, en son honneur, ils exécuteront plusieurs morceaux de musique.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Par décret impérial du 4 août, sont nommés, pour le département de Maine-et-Loire, Président du Conseil-Général: M. Bineau, ministre des finances; Vice-président: M. Desmazières, sénateur; Secrétaire: M. Bucher de Chauvigné.

Depuis trois jours, près de la moitié des froments, dans un rayon de 20 lieues autour de Paris, a été récoltée et engerbée dans d'excellentes conditions. Tout le personnel des fermes est occupé, dans les champs, aux travaux de la moisson.

Nous lisons, en outre, dans le *Nouvelliste de Rouen*, que la baisse du prix des céréales est assez forte dans le pays de Caux. — Havas.

M. le général Randon, gouverneur-général de nos possessions d'Afrique, qui vient passer en France un congé, est débarqué, le 1<sup>er</sup> août, à Marseille. — Havas.

#### FAITS DIVERS.

Le quart-d'heure de Rabelais vient de sonner pour la commune de Cuers, qui prit une si large part dans les troubles du Var, en 1851. Par jugement du Tribunal de Toulon, les habitants de cette commune ont été déclarés civilement responsables des attentats commis à force ouverte, le 5 décembre, et, par application de la loi de vendémiaire an IV, sur la responsabilité des communes, celle de Cuers a été condamnée à payer à sept de ses habitants la somme de 16,445 fr.; de plus, elle supporte tous les frais et dépens du procès. — Havas.

— On écrit de Château-Thierry :

« Un de ces orages qui ne fondent peut-être que tous les demi-siècles sur une localité, a éclaté dans la nuit de mercredi à jeudi sur la ville de Château-Thierry et sur les communes environnantes. Hâtons-nous de dire, pour rassurer tout de suite les personnes qui liront cet article, que les effets en ont été bien moins désastreux que l'on avait tout lieu de le craindre. Cet orage, ou plutôt cette série d'orages, a commencé vers minuit et n'a cessé qu'à une heure et demie du matin. Pendant ce long espace de temps, des éclairs, d'un rouge de feu éblouissant, se succédaient sans interruption et étaient suivis de coups de tonnerre si précipités et si violents, qu'il n'y a pas, que nous sachions, d'habitant qui se rappelle en avoir jamais entendu de pareils. La foudre est tombée avec un fracas épouvantable sur dix à quinze points différents de la ville et des environs; mais, chose bizarre! elle ne s'est bornée qu'à abattre quelques cheminées, à couper des cor-

des dans un grenier et à ébranler quelques arbres. Cette circonstance est très-heureuse; car, si le feu eût pris quelque part, il est fort douteux qu'il se fût trouvé beaucoup de gens assez résolus pour affronter la furie de la tempête et pour porter, immédiatement du moins, les secours nécessaires, tant était grande la frayeur dont chacun était irrésistiblement frappé.

» Lorsqu'enfin l'orage se fut résolu en une pluie torrentielle, mêlée d'un peu de grêle, et que l'on n'entendit plus gronder le tonnerre que dans le lointain, toute la ville fut pour ainsi dire sur pied, et ce fut un spectacle assez curieux de voir ainsi, au milieu de la nuit, ce pêle-mêle d'habitants à demi-vêtus, s'interrogeant avec inquiétude les uns les autres sur les phases de l'événement qui venait d'avoir lieu, et se faisant mutuellement part des émotions et des trances qu'ils avaient éprouvées. Quand il fut bien constaté qu'aucun accident sérieux n'était arrivé, chacun fut se recoucher, comme dit la chanson, heureux d'en avoir été quitte seulement pour la peur, alors que, un moment auparavant, l'état d'un ciel en feu semblait présager les plus grands malheurs.

» L'orage dont nous venons de parler s'est dirigé sur le département de la Marne, par Dormans, Epernay, etc. Comme nous n'avons pas encore reçu les journaux de cette contrée, nous ignorons s'il y a sévi avec autant de fureur que chez nous, et surtout s'il a occasionné des ravages plus considérables que ceux que nous avons enregistrés.

» Ce matin seulement, nous apprenons les dégâts causés par l'orage qui a éclaté dans la nuit de mercredi à jeudi; ils se résument à très-peu de chose. La foudre serait tombée dans le faubourg de Marne, sur deux points différents, sans occasionner d'accidents.

» A Nogentel, elle est tombée sur une cheminée et dans un champ, où elle a consumé quinze gerbes de vesce. La perte est insignifiante. » (*Journal de l'Aisne* du 2.)

— Nous avons à signaler un nouvel incendie à Bercy; c'est le troisième depuis le commencement de l'année. Hier, 3, entre quatre heures et demie et cinq heures du soir, on a aperçu une énorme colonne de feu et de fumée qui s'élevait perpendiculairement, à plus de 300 pieds de hauteur. Le feu s'était déclaré à Bercy, dans la grand-rue, au n° 26, dans le vaste entrepôt d'huile de chiste et établissement de roulage de M. Chicodet et dans celui de M. Vincent Carlier, au centre même de cette immense enfilade d'entrepôts et de magasins, qui commence à la barrière de la Rapée et s'en va jusqu'aux fortifications. L'alarme fut répandue avec promptitude; les ouvriers et les habitants de Bercy sont accourus, puis bientôt les autorités, les sapeurs-pompiers, la garde nationale, les soldats du train, les gardes de Paris à pied et à cheval, les 5<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> de ligne, leurs dignes chefs en tête, puis les pompiers de la gare d'Ivry et les autorités de cette commune, les pompiers de Vincennes, Saint-Mandé, Clarendon, etc., etc.

Dix pompes ont été mises en mouvement sur tous les côtés du foyer incendiaire; les citoyens, les femmes, les enfants, des prêtres formaient des chaînes pour alimenter d'eau les pompes. On coupait les bâtiments, on abattait les toitures, on enlevait des entrepôts, des caves, des magasins, des maisons, les meubles, les voitures, les grains, les fourrages, les tonnes d'eau-de-vie, d'huiles, de vins, d'esprits, et on déposait tout cela dans la grande rue de Bercy, qui en était encombrée l'espace de 500 mètres, sous la garde des soldats.

Grâce à cette énergique attaque du feu, et à la résolution des pompiers et des autres personnes accourues, l'incendie était dominé à sept heures du soir. M. le chef de la police municipale de Paris était arrivé sur le théâtre de l'incendie dès cinq heures, ainsi que M. Fontaine, commissaire de police de Bercy, M. Libert, maire, MM. les commissaires de Charenton et d'Ivry. Un citoyen, nommé Antonini, d'origine corse, a été assez grièvement blessé. — Le dommage est immense: plusieurs vastes bâtiments, des huiles, des vins, des esprits, etc., ont été la proie du feu. — Une surveillance de nuit a été organisée.

On ignorait la cause de ce nouvel incendie; mais l'enquête, ouverte immédiatement, ne manquera pas de la faire découvrir.

Les entrepôts de Bercy, qui contiennent toujours, en moyenne, pour 60 à 80 millions de vins, eaux-de-vie, esprits, bois, charbons, fourrages, grains, etc., etc., sont très-mal organisés. C'est ce qui explique les sinistres fréquents qui y arrivent.

Bien que le feu ait été entièrement comprimé dans la soirée d'hier, plusieurs pompes et leurs servants ont passé la nuit sur le théâtre de l'incendie. — Depuis ce matin, on rentre les meubles, les vins et tout ce qui avait été transporté dans la rue.

L'autorité poursuit son enquête. — La circulation est encore interdite aux voitures, rue de Bercy; mais elle est rétablie sur le quai. — On expertise déjà le dommage pour les assurances. — Havas.

— Une foule considérable s'est portée dimanche et lundi dernier dans la galerie de tableaux de Caen, pour examiner les diverses pièces de la parure en dentelles que cette ville se propose d'offrir à l'Impératrice. La parure se compose de trois *volants* de robe dont le principal n'a guère moins de 60 centimètres de hauteur, de *garnitures* pour les manches, d'une *écharpe* et d'une *barbe*, le tout en blonde blanche. Des couronnes impériales, les initiales N et E, des abeilles, des vases et des groupes de fleurs, des enroulements enchevêtrés avec un grand goût et qui laissent serpenter dans leur méandres, pour former les *dents*, des guirlandes de roses épanouies: tels sont les principaux motifs choisis par le dessinateur. Vu de près, chaque morceau se recommande par sa parfaite exécution. Le réseau en est fin, solide, souple, et d'une régularité de mailles extraordinaire dans un ouvrage fait à la main et par de nombreuses ouvrières. Le *mat*, le *grillé cannetille*, le *grillé soie fine*, les *à jour*, seuls éléments dont puissent disposer, jusqu'ici, les fabricants de blondes pour combiner et varier les effets de leurs dentelles, ont été employés avec un art infini. Il y a des plans dans ces superbes tissus, comme dans une gravure ou un dessin bien entendus. — Havas.

— Dimanche 10 juillet, le capitaine Berra, du 25<sup>e</sup> de ligne français, s'étant rendu hors la porte del Popolo pour se baigner dans le Tibre, aperçut au milieu de l'eau un jeune homme de 17 ou 18 ans, qui s'efforçait de surmonter le courant; mais qui, ne sachant pas bien nager, était dans un péril imminent.

Le capitaine Berra, jaloux de le sauver, s'est jeté immédiatement à l'eau; mais alors il n'a plus aperçu celui qu'il cherchait si généreusement. L'ayant enfin revu, il a fait tous ses efforts pour arriver jusqu'à lui. Le jeune homme, n'ayant plus que cette seule chance de salut, a saisi le capitaine par le bras gauche, enlaçant ses jambes autour de la jambe gauche du capitaine. Le capitaine, mis ainsi dans l'impossibilité de se servir de ses bras et de ses jambes, s'est senti paralyser tout le côté gauche du corps, et il a été bientôt sur le point de devenir victime de son humanité. Mais ayant touché le fond du Tibre, et recueillant toutes ses forces, il s'est élancé à fleur d'eau, tenant toujours le jeune homme attaché à son bras; nageant avec un seul bras et une seule jambe, il est parvenu, enfin, à gagner le bord du Tibre, heureux d'avoir sauvé, au péril de sa vie, celle d'un jeune imprudent.

(*Journal de Rome* du 27).

— Pierre Lenain, berger à Hédauville (Somme), possédait trois chiens. Le 28 juin dernier, l'un d'eux s'est jeté sur lui et l'a mordu à la jambe droite et au bras; puis, se ruant sur le troupeau, il mordit environ quarante bêtes. Le berger cependant se rendit maître du chien, et, bien qu'enchaîné et tenu en laisse, l'animal parvint, en rentrant dans le village, à mordre un mouton; les deux autres chiens du berger et celui de M. Deberly. Le berger ayant attaché son chien en rentrant chez lui, le vit en proie à de terribles accès de rage; alors il le tua. Cet animal, qui n'avait eu aucune communication, soit avec les chiens du village, soit avec les chiens étrangers, avait donc été atteint de la rage spontanée.

Le 12 juillet, le deuxième chien de Lenain, qui avait été mordu par le premier, devint enragé et fut abattu à l'instant. Quant au troisième, on l'abattit par précaution. Un mouton, mordu le 28 juin par le premier chien, eut, le 11 juillet, un accès si violent, qu'il se brisa la tête contre une herse.

Le 30 juin, un guérisseur de Liancourt, canton d'Avesne-le-Comte, à qui Lenain s'était adressé, traita berger, chiens et moutons par la cautérisation des plaies et l'administration d'un breuvage formé d'assa-fœtida en solution dans de la bière, ce qui n'empêcha point le deuxième chien et le mouton, signalés plus haut, d'être atteints de la rage, parce que la cautérisation au troisième jour devait être inefficace, comme elle l'a été sur les individus atteints par le virus rabique. Depuis le 15 juillet, le chien de M. Deberly et dix ou onze moutons ayant également éprouvé tous les symptômes de la rage, ont été tués, et il meurt encore de temps à autre une brebis. (Univers.)

#### BOURSE DU 4 AOUT.

4 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 102 50.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 77 53.

#### BOURSE DU 5 AOUT.

4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 102 50.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 77 73.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**Tribunal de commerce de Saumur.**

Les créanciers de la faillite du sieur Michel Péan, fabricant de chaux, demeurant commune de Saint-Hilaire-du-Bois, sont invités, conformément à l'article 492 du Code de commerce à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs dûment enregistrés, dans le délai de vingt jours à partir de ce jour, devant le syndic de ladite faillite et à lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes qui leur sont dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu le vendredi 2 septembre prochain, à midi précis, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal,  
A. DUDOUET.

Etude de M<sup>e</sup> AUCOC, notaire à Troyes, rue du Mortier-d'Or, n° 20.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu en l'étude et par la ministère dudit M<sup>e</sup> AUCOC, le lundi 22 août 1853, à midi;

Les FONDS ET CLIENTÈLE de fabricant de presses mécaniques inventés par M. BENOIST et pour lesquels il a obtenu un brevet d'invention (S. G. D. G.)

L'acquéreur aura droit à tous les plans, dessins, modèles en bois, fonte et cuivre de grande, moyenne, et petite dimensions;

Il sera fait cession à l'acquéreur de toutes les pièces neuves et confectionnées pour ces machines et déposées dans les départements du Rhône, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Marne, Yonne et à Troyes.

Nota. M. Benoist a formé dans les localités sus-mentionnées des ouvriers capables pour le montage de ses presses.

On traitera à l'amiable avant l'enchère, s'il est fait des offres suffisantes. Grandes facilités pour le paiement. S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BENOIST, chaussée des Blanchisseurs, à Troyes; Et audit M<sup>e</sup> Aucoc, notaire. (476)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
LES

**BIENS IMMEUBLES**

Ci-après,

Appartenant à M. VAILLANT, propriétaire à Saint-Florent.

1° La maison qu'occupe M. Vaillant, au bourg de Saint-Florent, composée de salon, salle à manger, cuisine au rez-de-chaussée, chambres au premier étage, grenier, écurie, boulangerie, servitudes et plusieurs caves, cour, parterre et jardin; plus un autre jardin de l'autre côté de la rue de St-Florent, joignant le Thouet.

2° Une autre maison, située au bourg de Saint-Florent, occupée par M<sup>me</sup> veuve Moreau, consistant en salle à manger et cuisine au rez-de-chaussée, deux chambres et un cabinet au premier étage, grenier, serre-bois, caves, cour et jardin.

3° Une autre maison, située aussi à Saint-Florent, occupée par M. Rousseau, receveur-buraliste, composée de boutique, salle à manger, salon et cuisine au rez-de-chaussée, deux chambres au premier étage, grenier au-dessus, buanderie, cour et jardin.

4° Une autre maison, à côté de la précédente, et ayant la même disposition qu'elle.

5° Les caves dépendant autrefois de la cave de Saint-Florent, avec habitation et jardin.

6° Un morceau de terre et vigne, partie entouré de murs, contenant un

hectare, situé à la Batte, commune de Saint-Florent, et joignant d'un côté Dufour, d'autre côté M. De Beauregard.

7° Un petit morceau de terre, joignant l'article ci-dessus.

8° Un morceau de vigne, au Pont-Fouchar, contenant environ huit ares vingt-cinq centiares, joignant d'un côté M. Vacquier, d'autre côté Marquesse, d'un bout la route.

S'adresser à M. VAILLANT, à Saint-Florent, et à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

Il sera accordé de grandes facilités pour les paiements. (457)

**A VENDRE**

Un CHIEN courant de première classe.

S'adresser à M. Jean MORIN, cultivateur aux Ulmes. (477)

**A VENDRE**

Par le ministère de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, et de M<sup>e</sup> COULON, notaire à Brain-sur-Alloues,

**UNE JOLIE PROPRIÉTÉ**

Nommée LA ROCHE,

Située commune de Parçay, canton de Noyant, arrondissement de Baugé, Maine-et-Loire, à un kilomètre du bourg de Parçay et du chemin de grande communication du Lude à Bourgneil, et appartenant à M<sup>me</sup> la marquise de Contades-Gizeux, demeurant commune de Gizeux.

Cette Propriété se compose :

1° D'une maison de maître, nouvellement réparée et augmentée, ayant au rez-de-chaussée vestibule parqueté, chambre à coucher, une salle à manger, office à côté, salon parqueté, et cuisine;

Au premier étage une grande chambre, et trois chambres dont une avec alcôve, vastes greniers sur le tout; cour, écurie, remises, bûcher, cave, jardin potager clos de murs;

2° D'une FERME en bon état, contenant quarante-quatre hectares, et affermée au sieur Verneau, par bail authentique,

Pour : 1° Argent. . . . . 1,450 f.  
2° Charges . . . . . 150  
3° Impôt au compte du fermier. . . . . 254 42  
1854 42

Réserve, maison de maître et ses dépendances. . . . . 400

Total du revenu brut de la propriété. . . . . 2,254 f. 42

S'adresser, pour en traiter, à M<sup>e</sup> LEROUX et à M<sup>e</sup> COULON, notaires, et à M. CHAPIN, percepteur à Vernantes.

**A VENDRE**  
OU A LOUER,  
UNE

MAISON MEUBLÉE avec JARDIN, Située à Saumur, rue des Saulais (Faubourg des Ponts).

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur. (459)

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
MAISON avec JARDIN,

Situés à l'entrée de la rue de Fenet, à Saumur.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**FONDS A PLACER.**

Diverses sommes à l'intérêt de 4 et 1/2 pour 100. (328).

**A VENDRE**  
D'OCCASION,

Une VOITURE à quatre roues, très-légère.

S'adresser à M. COMBES-AUDEBERT, peintre à Vihiers. (465)

**A CÉDER**

**MAGASIN**

d'Épicerie, débit de Vin et d'Eau-de-Vie, etc.,

Situé Grand'Rue et faisant l'angle de celle Traversière.

Cette maison, ayant ouverture sur deux rues, est susceptible de grandes augmentations.

S'adresser à PINOT, ex-boulangier, qui en est le propriétaire. (439)

**A VENDRE DE SUITE**

À l'amiable

Un CLOS DE VIGNE, contenant 1 hectare 66 ares, situé au Pont-Fouchar, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur. (436)

**A VENDRE**

UN MORCEAU DE TERRE,

Contenant 33 ares,

Situé au canton de la Chevallerie, commune de Saint-Lambert-des-Levées, appartenant au sieur René Leconte.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (423)

Etudes de M<sup>e</sup> GAUMERAI, avoué à Napoléon-Vendée, et de M<sup>e</sup> MERCEROT, notaire aux Herbiers (Vendée).

**VENTE DE BIENS**  
EN VENDÉE.

LE JEUDI 25 AOUT 1853, A MIDI, ET JOURS SUIVANTS S'IL Y A LIEU, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MERCEROT, notaire aux Herbiers (Vendée)

Il sera procédé à l'adjudication des biens ci-après :

1<sup>er</sup> LOT.

MÉTAIRIE DE LA GRÉNETIÈRE, Située dans les communes d'Ardelay et de Mouchamps, canton des Herbiers (Vendée). Contenance : 38 h. 80 a. 75 c. Mise à prix . . . . . 46,000 fr.

2<sup>e</sup> LOT.

MÉTAIRIE DE LA GRANGE DU PINIER, Exploitée par Durand. Située commune d'Ardelay, canton des Herbiers (Vendée). Contenance : 45 h. 67 a. 45 c. Mise à prix . . . . . 46,000 fr.

3<sup>e</sup> LOT.

MÉTAIRIE DE LA GRANGE DE LA CROIX, Cultivée par François Drapeau, Située commune d'Ardelay, canton des Herbiers (Vendée). Contenance totale : 45 h. 25 a. 35 c. Mise à prix . . . . . 44,000 fr.

4<sup>e</sup> LOT.

MÉTAIRIE de la RICHTIÈRE, Commune de Vendrennes et de la Barotière, canton des Herbiers (Vendée). Contenance : 37 h. 69 a 30 c. Mise à prix . . . . . 34,000 fr.

5<sup>e</sup> LOT.

BORDERIE DE BOULOCHOU ET PRAIRIE DE L'ÉTANG DE BOULOCHOU, Situées commune d'Ardelay, et des Herbiers (Vendée). Composées de jardins, ouche, prés, maisons, toits, ruages, pâtures. Contenance totale : 5 h. 93 a. 60 c. Mise à prix . . . . . 11,000 fr.

Le notaire pourra réunir plusieurs lots en un seul, en prenant pour base de la mise à prix totale, les mises à prix de chacun des lots réunis, ou, en cas d'adjudication partielle de ces lots, le montant desdites adjudications réunies.

S'adresser, pour voir le cahier des charges, à M<sup>e</sup> MERCEROT, notaire aux Herbiers (Vendée), commis pour procéder à la vente, et, pour avoir des renseignements, audit M<sup>e</sup> MERCEROT, et à M<sup>e</sup> François GAUMERAI, licencié en droit, avoué, demeurant à Napoléon-Vendée, rue de Nantes, poursuivant la vente, et à M<sup>e</sup> Charles TIREAU, avoué, demeurant à Napoléon, rue des Jardins, avoué colicitant.

Pour insertion réduite : F. GAUMERAI. (444)

**AVIS AUX DAMES.**

M. MAURISSEAU, dessinateur, de Bourgneil, fait prévenir les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'il vient tous les samedis à Saumur, en déballage, près la place St-Pierre, rue de la Tonnelle, maison Vettelé, avec un nombreux choix de dessins; il se charge de toutes commandes concernant sa partie. (473)

**A VENDRE**  
MAISON ET JARDIN

D'environ 11 ares, pouvant servir d'habitation à un jardinier.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur. (435)

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
à l'amiable

Un pré, nommé le PRÉ-AMARD, situé dans les Fautrages, commune de Saint-Lambert-des-Levées, contenant 2 hectares 44 ares, en un seul morceau, renfermé de haies.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire. (433)

Saumur, P. GODET, imprimeur.